



10/11/2020

Règlement général

du concours Révélation Design



Table des matières

ARTICLE 1 : OBJET – GENERALITES - ORGANISATEURS	1
ARTICLE 2 : ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDATS	2
ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION & THEME DU CONCOURS.....	2
3.1 Modalités de participation	2
3.2 Thème du concours : (thème ou sujet)	3
3.4 Nombre de place limitées pour participer au concours :	3
3.5 Livraison des réalisations demandées (lien vers https://www.scp-pidance-guy.fr):	4
ARTICLE 4 : DOTATION	5
ARTICLE 5 : CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES.....	5
ARTICLE 6 : SÉLECTION DES PROJETS ET DÉROULEMENT	6
ARTICLE 7: REMISE DES PRIX ET OBLIGATIONS DES LAURÉATS	7
ARTICLE 8 : DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES PARTICIPANTS ET CESSIONS DES DROITS	7
ARTICLE 9 : MODIFICATION, PERTURBATION OU ANNULATION DU CONCOURS	8
ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES	8
ARTICLE 11 : MODIFICATION DU REGLEMENT / INDIVISIBILITE	9
ARTICLE 12 : CONTESTATIONS / PRESCRIPTION.....	9

Le présent règlement ainsi que les pièces constitutives du dossier de participation au Concours sont disponibles sur le site www.duodeci.com (ou sur demande auprès de **La VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND**, sise 2 rue Philibert Audebrand, 18200 Saint-Amand-Montrond ou par mail à l'adresse suivante concours.design@ville-saint-amand-montrond.fr

ARTICLE 1 : OBJET – GENERALITES - ORGANISATEURS

« **REVELATION DESIGN** » ci-après désigné le « Concours » est organisé par **La VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND**, prise en la personne de son Maire Monsieur Emmanuel RIOTTE, y domicilié es qualité en son bureau, Mairie de SAINT AMAND MONTROND, 2 rue Philibert Audebrand 18200 SAINT AMAND MONTROND, en collaboration avec :

- La SAS OPUSGEM, au capital de 163 000.00 euros, ayant siège social lieudit « les colas », commune de SAINT PIERRE LES ETIEUX (18210), inscrite au RCS de BOURGES sous le n° 812 964 021, prise en la personne de son président en exercice Monsieur Arnaud PRADAT, exerçant commerce sous l'enseigne DUODECI.
- L'association Ville et Métier d'art, ayant siège social 2, Passage Roux 75017 PARIS, prise en la personne de son Président en exercice Monsieur Philippe HUPPE, y domicilié es qualité

L'ensemble des partenaires au concours « REVELATION DESIGN » fait l'objet d'un listing annexé au présent règlement.

Ce Concours ouvert à toutes les personnes désignées à l'article 2 du présent règlement a pour vocation de promouvoir les talents émergents en leur offrant une visibilité auprès des professionnels et du grand public.

Le Concours porte sur **la réalisation d'un dessin** dont le sujet questionne le design et les Métiers d'Art.

La participation à ce Concours implique **l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement** sous les conditions prévues ci-après.

ARTICLE 2 : ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDATS

Le Concours s'adresse

- A des jeunes designers/créateurs, étudiants ou professionnel, majeurs au plus tard avant la fin des inscriptions soit le 15 mars 2021 et âgés de moins de 27 ans au 12.11.2020, début du concours, qui évoluent dans le milieu du design et de l'art quelles que soient leurs spécialités (bijouterie, verre, céramique, architecture, graphisme, bois, etc., d'écoles supérieures de design, d'arts appliqués, d'arts graphiques...).
- A des personnes physiques, les prestations étant par ailleurs uniquement individuelles

Une seule participation par personne est admise, **le candidat ne peut participer que dans une catégorie** (monochrome OU haut en couleur) sous peine de nullité de ladite participation. Un candidat ne peut adresser qu'un seul dossier de candidature. Les participants ne peuvent en aucun cas participer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres personnes. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et l'adresse postale des participants.

Toute participation au Concours sous toute autre forme que celle indiquée à l'article 3 du présent règlement, de même que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en considération et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas d'inscription réalisée en contravention au présent règlement.

Sont exclus du Concours, la commune Organisatrice, la SAS OPUSGEM, l'association Ville et Métiers d'art ainsi que les actionnaires, salariés, adhérents et membres de ces trois entités.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION & THEME DU CONCOURS

3.1 Modalités de participation

L'inscription est gratuite.

Les participants au Concours tels que ci-dessus définis à l'article 2 doivent obligatoirement s'inscrire en ligne sur le site www.duodeci.com .

Le candidat s'inscrit et adresse ses réalisations (dessin et descriptif) en utilisant uniquement le lien prévu à cet effet sur la page concours avant la date butoir du **15 mars 2021** minuit et ou dans la limite des 1500 premiers dépôts.

(Le lien renvoie vers le site de la SCP Stéphane PIDANCE Séverine GUY huissiers de Justice associés, 34 rue du Docteur Coulon 18200 SAINT AMAND MONTROND, chargés d'assurer notamment la régularité de la participation des candidats et l'anonymat des candidatures au concours

Toute participation incomplète et/ou envoyée après cette date limite, sous une autre forme que celle prévue, sera considérée comme nulle et non avenue sans que la responsabilité de l'organisateur puisse être engagée

Il est par ailleurs rappelé que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en considération et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas d'inscription réalisée en contravention au présent règlement.

Les déclarations mensongères entraîneront l'exclusion du candidat sans engager la responsabilité de l'organisateur.

Le dépôt d'un dessin sans son descriptif ou le dépôt d'un descriptif sans son dessin sera nul et non avenu.

3.2 Thème du concours :

Quelles traces souhaitons-nous laisser?

Nous vous invitons à créer, sous la forme d'un dessin monochrome ou haut en couleurs en fonction de la catégorie choisie, un univers en guise de capsule temporelle qui sera le reflet de notre société (réelle ou imaginaire) et représentera votre personnalité et si vous le souhaitez, le domaine professionnel dans lequel vous évoluez.

3.3 Désignation et Format des réalisations demandées :

1. Les réalisations **seront obligatoirement constituées d'un dessin anonyme et non signé :**

- **Format A4 paysage**
- **Sous forme d'un fichier PDF définition 300dpi (le format PDF est obligatoire)**
- **La taille du fichier PDF doit être de maximum 9 Mo.**

2. Les réalisations **seront obligatoirement constituées d'un descriptif expliquant le sujet et / ou les techniques utilisées, anonyme et non signé :**

- Ce descriptif se présente sous la forme de fichier PDF.
- Il doit éclairer le jury sur votre intention. L'objectif est prétexte à exprimer une personnalité, une identité de créateur, de créatrice, à donner à voir une potentialité et une originalité créative de haut niveau.
- Il doit être rédigé en police Times New Roman de couleur noire de taille 12, sans interligne, marge standard sur un maximum de 10 lignes.

3.4 Nombre de place limitées pour participer au concours :

Le concours est limité à 1500 dossiers complets (fiche d'inscription dûment complétée et dessin avec descriptif déposé).

La période de concours prendra fin par anticipation à la réception du 1500^{ème} dessin accompagné de son descriptif

3.5 Livraison des réalisations demandées

Le candidat devra envoyer ses réalisations (dessin et descriptif) en utilisant uniquement le lien prévu à cet effet sur la page concours avant la date butoir du **15 mars 2021** minuit et ou dans la limite des 1500 premiers dépôts.

Le lien renvoie vers le site de la SCP Stéphane PIDANCE Séverine GUY huissiers de Justice associés, 34 rue du Docteur Coulon 18200 SAINT AMAND MONTROND, chargés d'assurer notamment la régularité de la participation des candidats et l'anonymat des candidatures au concours

<https://www.scp-pidance-guy.fr>)

Le dépôt des réalisations par les candidats s'effectue de la manière suivante :

Cliquez obligatoirement sur les onglets suivants :

-signification de vos actes

Signifiez à l'étude de SAINT AMAND MONTROND

Déposez un acte

Renseignez les champs de la manière suivante :

- Vous êtes : particulier
- Votre ref. dossier 76879
- Nom prénom
- Téléphone
- Email
- Joindre votre acte : (mettez ici votre dessin sous format PDF)
- Joindre votre décision : (mettez ici votre descriptif sous format PDF)
- CLIQUEZ SUR SUIVANT
- A la question l'expédition certifiée conforme doit-elle vous être retournée
- Cliquer sur non et mettre SCP PIDANCE GUY
- A la question le facture doit-elle vous être envoyée
- Cliquer sur non et mettre SCP PIDANCE GUY
- Ne rien mettre au champ suivant puis VALIDER

Me Stéphane PIDANCE, Huissier de Justice associé de la SCP Stéphane PIDANCE Séverine GUY sera le seul à pouvoir relier votre identité à votre dessin et à son descriptif.

Il s'assurera de la validité et de l'anonymat de votre dépôt.

Lors de la livraison du dessin, le candidat certifie sur l'honneur être le seul créateur du dessin, de sa composition, de sa réalisation, il en est de même pour le descriptif qui accompagne celui-ci. Le candidat déclare disposer des droits de propriété intellectuelle du dessin et du descriptif.

ARTICLE 4 : DOTATION

Les prix du Concours comprennent 6 dotations de nature et de valeur identiques soit :

- 3 pour la catégorie monochrome.
- 3 pour la catégorie haut en couleur.

Les 6 lauréats bénéficieront chacun d'une tablette graphique WACOM Cintiq Pro 16 d'une valeur de 1600,00€ TTC (prix public) soit une valeur totale en dotation de 9600,00€.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, sauf dans le cadre de la garantie des matériels qui en bénéficient.

La commune de SAINT AMAND MONTROND se réserve le droit de reporter, modifier, ou annuler le concours ainsi que de changer les lots et de les remplacer par d'autres d'une valeur égale en cas de force majeure ou cas fortuit, indépendant de sa volonté.

La remise des prix aura lieu le vendredi 28 mai 2021, à la Cité de l'or, sauf cas de force majeure (ex : pandémie, catastrophe naturelle...) La ville de Saint Amand Montrond informera les lauréats au moins 15 jours avant de la date de cette remise des prix. Les lauréats s'engagent à être présents à cette cérémonie, sauf cas de force majeure (confinement...).

ARTICLE 5 : CRITÈRES D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

1^{ère} Catégorie (Monochrome)

Le travail réalisé mettra en avant la créativité, le travail du trait, les qualités techniques l'univers proposé doit respecter le sujet et être en harmonie avec le descriptif qui accompagne le dessin*.

2^{ème} Catégorie. (Haut en couleur)

Le travail réalisé mettra en avant la créativité et utiliser à minima trois couleurs, l'univers proposé doit respecter le sujet et être en harmonie avec le descriptif qui accompagne le dessin.

** Le descriptif qui accompagne le dessin est rédigé en police Times New Roman de couleur noire de taille 12, sans interligne, marge standard sur un maximum de 10 lignes. Il est anonyme et explique le sujet et/ou, les techniques utilisées ; il doit éclairer le jury sur vote intention.*

Pour chaque catégorie trois dessins seront sélectionnés par notre jury sur les critères d'évaluation ci-dessous mentionnés et qui sont les suivants :

Une évaluation sur 2 critères pour sélectionner les 120 dessins qui seront retenus (60 dans chaque catégorie).

1. Pertinence et qualité des réponses apportées au thème donné sur une capsule temporelle.

2. Maîtrise technique des outils techniques : qualité d'exécution et degré obtenu.

Puis une évaluation complémentaire pour chacun des 120 dessins retenus.

1. Qualités plastiques et maîtrise du langage plastique : de l'idée à la mise en forme
2. De la couleur et du trait : sensibilité et maîtrise du domaine. Choix et jeu des contrastes, des effets colorés. Qualités graphiques et haut niveau d'écriture de la ligne au trait.

Tous les dessins proposés seront visibles sur la plateforme DUODECI après la remise des prix fixée le 28 mai 2021.

ARTICLE 6 : SÉLECTION DES PROJETS ET DÉROULEMENT

Le jury du Concours est composé de professionnels reconnus du monde des arts et du design. Le président du jury est Mr Philippe Huppé, président de l'association Ville et Métier d'art,

La composition du jury :

1. Cabanel Marina designer en joaillerie
2. Gendre Florence illustrateur, dessinateur
3. SCHAMBACH Georges professeur émérite de l'université de Nîmes
4. Catherine Nicolas graphiste, directeur artistique sénior, Meilleur Ouvrier de France en Laque
5. Blandine Poulet professeur de dessin à l'école d'art de Saint Amand Montrond

Sélection des projets :

A l'expiration de la période de concours Maître Stéphane PIDANCE adressera au jury sous forme numérique sur un site dédié uniquement accessible aux jurys :

- L'ensemble des compositions (dessin et descriptif) pour la catégorie Monochrome
- L'ensemble des compositions (dessin et descriptif) pour la catégorie haut en couleur

Après consultation de l'ensemble des compositions, le jury tel que ci-dessus composé sélectionnera pour chaque catégorie les 60 meilleures compositions.

Le jury se réunira à la suite en présentiel ou en visioconférence avant le vendredi 14 mai 2021 à l'effet de statuer, et ce pour chaque catégorie, parmi les 60 compositions présélectionnées de celles-ci quant à la désignation des trois meilleures œuvres.

Six œuvres seront ainsi sélectionnées par le jury, trois pour la catégorie monochrome, trois pour la catégorie haut en couleur.

Le jury est souverain pour la sélection des lauréats. Sa décision est sans appel. De ce fait, aucune réclamation ou contestation ne pourra être acceptée suite à la désignation des 60 meilleures propositions sélectionnées par catégorie et des 6 gagnants issus des deux catégories du concours.

Communication et visibilité des candidats sélectionnés : Le nom des 120 candidats sélectionnés sera communiqué au plus tard le 14 mai 2021. Les noms, prénoms, ainsi que des extraits du dossier de candidature (textes, dessins, ...) pourront être utilisés par **La VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND** et

les Partenaires du Concours pour communiquer sur le concours, et notamment pour annoncer les candidats sélectionnés. Cette communication pourra se faire dans tous supports (presse, internet, radio, ...). Par ailleurs, l'organisateur se réserve le droit de corriger les écrits du candidat.

ARTICLE 7: REMISE DES PRIX ET OBLIGATIONS DES LAURÉATS

Annnonce des lauréats : Une annonce officielle sera organisée lors de la soirée REVELATION DESIGN prévue le 28 mai 2021 où les lauréats seront invités à recevoir leur prix.

Après consultation de l'ensemble des compositions, le jury tel que ci-dessus composé sélectionnera pour chaque catégorie les 60 meilleures compositions.

Le transport des candidats sélectionnés est à leur seule et entière charge. Les frais d'hébergement des 6 Candidats primés (du 28 au 29 mai) sera pris en charge par La VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND pour une durée d'une nuitée.

En cas de force majeure, si un lauréat ne peut être présent à la cérémonie des prix, il devra en informer la ville de St Amand Montrond, à l'adresse mail suivante : concours2020@ville-saint-amand-montrond, au moins 2 jours francs avant la cérémonie. A défaut, il sera considéré que le lauréat renonce à son prix.

Dès réception de ce mail d'information du lauréat, la ville proposera une nouvelle date à laquelle il pourra venir récupérer son prix en Mairie (rue Philibert Audebrand – 18200 Saint Amand Montrond).

A défaut de présentation en Mairie à la date fixée, il sera considéré que le lauréat renonce à son prix.

Dessins sélectionnés : Les 60 dessins sélectionnés pour chaque catégorie par le jury seront exposés à la Cité de l'Or à St Amand Montrond (rue des orpailleurs – 18200 Saint-Amand-Montrond), ils seront imprimés sur un support Tirage photo HD sur Alu Dibond 3 mm ou autre - Format A3

ARTICLE 8 : DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES PARTICIPANTS ET CESSIONS DES DROITS

Tout participant, qui adresse son projet dans le cadre du présent Concours, certifie et garantit qu'il en est l'auteur unique, que le projet est juridiquement disponible et n'est grevé, à quelque titre que ce soit, partiellement ou totalement, directement ou indirectement, d'aucun droit de tiers et qu'il ne contrefait directement et/ou indirectement aucun droit de tiers.

Le participant devra s'assurer que tout croquis, dessin, ou représentation graphique est libre de droits. Le Participant garantit La **VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND**, et les Partenaires du Concours contre tout recours, notamment relatif aux droits de propriété intellectuelle et aux droits d'auteur, portant sur le projet.

Le participant déclare ne pas avoir cédé ou concédé les droits de propriété intellectuelle afférents à son projet.

Les participants autorisent La **VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND** et les Partenaires du Concours à publier, dans le cadre d'information et de communication liées au Concours, leur nom et prénom, la description qu'ils auront fourni de leurs dessins, sans pouvoir prétendre à aucun droit ou rémunération quelle qu'elle soit.

Les participants autorisent **La VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND**, et les Partenaires du Concours à utiliser, à titre gratuit, les images et photos, dessins etc. de leur dessins ainsi qu'à reproduire et représenter - pour la durée de vie des droits concernés, à titre gracieux et sur tout territoire – les dessins présentés, dans les outils de communication du Concours et/ou du site www.duodeci.com (site internet, catalogue du salon, cartons d'invitation, plan visiteurs, vidéo promotionnelle, presse, réseaux sociaux, émissions de télévision... sans que cette liste soit limitative), dans les outils de communication des Partenaires du Concours, ainsi que dans tous supports publicitaires et commerciaux.

A ces fins, **La VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND**, et les Partenaires du Concours peuvent, entre autres, réaliser toutes copies, représentations graphiques ou photographiques des projets présentés et/ou primés, ainsi que de leurs auteurs, sous réserve de mentionner le nom du ou des auteurs du projet, notamment pour la réalisation d'un catalogue mettant en avant le Concours et l'exposition de dessin lié à cet événement.

ARTICLE 9 : MODIFICATION, PERTURBATION OU ANNULATION DU CONCOURS

La VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND, se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le présent Concours, sans que cela ne puisse ouvrir droit à une quelconque réclamation de la part des participants. La responsabilité de **La VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND**, ne pourra être engagée de ce fait à quelque titre que ce soit. Le participant assume la totalité des risques liés à la non réalisation éventuelle du Concours, et notamment la charge exclusive des frais qu'il aura engagé en prévision.

La ville de SAINT-AMAND-MONTROND, la SAS OPUSGEM, l'association VILLE ET METIER D'ART, la SCP Stéphane PIDANCE Séverine GUY ainsi que l'ensemble des partenaires au concours ne sauraient être tenus responsables en cas de dysfonctionnement des réseaux, lignes ou sites internet, qui seraient de nature à perturber, retarder ou empêcher les inscriptions et/ou les dépôts des œuvres tels que prévus au présent règlement.

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES

Les informations personnelles recueillies sur le formulaire de participation au Concours sont enregistrées, dans un fichier informatisé, par **La VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND**, sise 2 rue Philibert Audebrand, 18200 Saint-Amand-Montrond et la SAS OPUSGEM sise domaine des Colas, 18210 St Pierre les Etieux qui développe le site www.duodeci.com sur lequel la communication des candidats sera faite. Elles sont nécessaires à la participation des candidats au Concours et à toute utilisation conforme à la Politique de Confidentialité de **La VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND** et de la SAS OPUSGEM.

Les données à caractère personnel à fournir de manière obligatoire sont indiquées comme telle sur le formulaire. Sans ces données, **La VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND** et **la SAS OPUSGEM** ne seraient pas en mesure de satisfaire à la demande de participation des candidats. Ces informations personnelles sont conservées pendant une durée de un an après la remise des prix, uniquement pour

la participation des candidats au Concours et répondre à leurs demandes. Elles ne sauraient être cédées, échangées, vendues et ce de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit.

Conformément au Règlement Européen pour la protection des données personnelles (UE) 2016/679 – RGPD et autres lois de protection des données, les candidats bénéficient d'un droit d'accès, d'opposition, d'effacement et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en contactant **La VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND** à l'adresse e-mail suivante : axelle@achille.paris

ARTICLE 11 : MODIFICATION DU REGLEMENT / INDIVISIBILITE

La VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement et d'apporter de nouvelles dispositions toutes les fois que cela lui paraîtra nécessaire au bon déroulement du Concours. La nullité, pour quelque cause que ce soit, de tout ou partie de l'une des dispositions du présent règlement n'affectera en aucune manière les autres dispositions de celui-ci.

ARTICLE 12 : CONTESTATIONS / PRESCRIPTION

Dans le cas de contestation, quel qu'en soit l'objet, le participant s'engage à soumettre sa réclamation à **La VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND**, avant toute procédure, par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute action introduite avant l'expiration d'un délai de 15 jours suivant la réception de ladite lettre sera irrecevable.

Conformément à l'article 2254 du Code civil, les parties conviennent de fixer à un an le délai de prescription des droits et actions relatifs à la responsabilité que l'Organisateur est susceptible d'encourir soit de son propre fait, fût-ce d'un préposé, soit du fait d'un tiers, quelle qu'en soit la cause. Ce délai courra à compter de l'expiration du délai de 15 jours prévu à l'alinéa précédent.

LES RELATIONS DES PARTICIPANTS ET L'ORGANISATEUR SONT EN TOTALITE ET EXCLUSIVEMENT REGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS. EN CAS DE CONTESTATION LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURGES EST SEUL COMPETENT.

INFORMATIONS IMPORTANTES ET DATES CLÉS

Pour toute information sur les candidatures, le concours et pour l'envoi des projets sur le site : www.duodeci.com Du 12 novembre 2020 00h00 au 15 mars 2021 minuit.

Cette date de fin d'inscription est également susceptible d'être ramenée, le présent concours étant limité au dépôt de 1500 œuvres toutes catégories confondues.

Réception des projets du 12 novembre 2020 00h00 au 15 mars 2021 sauf clôture anticipée
anticipation à la réception du 1500^{ème} dessin accompagné de son descriptif

Le concours est limité à 1500 dossiers complets (fiche d'inscription dûment complétée et dessin avec descriptif déposé).

Communication des 6 lauréats du concours le 28 mai 2021

Soirée de remise des prix le 28 mai 2021 Présentation des dessins lauréats à la Cité de l'Or à St Amand Montrond.